

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF60

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloix, Mme Pires Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, après le mot :

« employeur »,

insérer les mots :

« communique au Ministère du Travail et à Pôle Emploi et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à préciser que les indicateurs sur les travailleurs séniors devront être envoyés par l'entreprise au ministère du travail ainsi qu'à pôle emploi.